

<https://enseignants.se-unsa.org/CPE-invisibles-un-jour-invisibles-toujours>



Enseignants de l'Unsa

CPE : invisibles un jour, invisibles toujours...

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : mardi 19 décembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Systematiquement oubliés dans les communications ministérielles, les conseillers principaux d'éducation ont l'impression d'être invisibles alors qu'ils sont au centre du système éducatif et qu'ils connaissent une charge de travail toujours croissante. Le SE-Unsa a adressé un courrier au ministre pour lui rappeler les missions essentielles des CPE à la réussite des élèves et au bon fonctionnement des établissements, et lui faire part des demandes pour une reconnaissance urgente et indispensable de ce métier.

Des personnels en première ligne

La phrase emblématique de la circulaire d'août 2015 qui précise les missions des CPE est sans ambiguïté : *l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la vie scolaire qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.*

L'accueil, la surveillance et la sécurité des élèves font bien évidemment partie intégrante de leurs nombreuses missions avec les assistants d'éducation. Mais leurs tâches ne se résument pas à cela. Ils sont acteurs à part entière du volet éducatif d'un projet établissement au service de la réussite scolaire des élèves, en première ligne de la lutte contre le harcèlement et les acteurs du respect des valeurs de la République et de la laïcité.

Or, force est de constater que les conseillers principaux d'éducation passent systématiquement en-dessous des radars de la communication ministérielle. En effet, encore une fois, les CPE n'ont pas été destinataires de la dernière lettre du ministre concernant les annonces relatives au *choc des savoirs*, adressée aux seuls enseignants. Un autre exemple est celui de l'hommage à Dominique Bernard, où ils ont été relégués à des fonctions d'accueil des élèves et n'ont pas été associés à la réflexion générale.

Ce manque de reconnaissance finit par être perçu comme du mépris.

Des personnels dont les tâches s'empilent

En revanche, les CPE ne sont pas oubliés lorsqu'il faut passer à la mise en œuvre des dispositifs annoncés, ce qui se traduit souvent par leur assigner des tâches ou missions supplémentaires chronophages et non rémunérées, parmi lesquelles nous pouvons citer les référents *Harcèlement*, les référents *PHARe*, les référents *Secourisme et santé mentale*. Toutes ces tâches s'ajoutent au travail quotidien sans moyens supplémentaires, nuisant ainsi à la qualité de leurs conditions de travail et également à leur motivation si on ajoute que le *Pacte* exclut en partie, de fait, les CPE, car ils ne peuvent pas effectuer d'heures supplémentaires.

L'augmentation des tâches et des missions montre encore plus nettement aujourd'hui que les CPE ne sont pas en nombre suffisant dans les établissements. C'est pourquoi le SE-Unsa demande un CPE supplémentaire à partir de 400 élèves et à compter de 250 élèves en éducation prioritaire, ainsi qu'un nombre suffisant de CPE TZR.

L'avis du SE-Unsa

Aujourd'hui les CPE sont à bout de souffle et désabusés. Ils ne peuvent plus supporter cette sensation d'être « invisibles » alors que leur conscience professionnelle les pousse à effectuer sans cesse des heures supplémentaires non rémunérées et non récupérables. Pour le SE-Unsa, il est urgent que le ministère prenne des engagements sur l'attractivité du métier de CPE qui passe par une reconnaissance, visible de tous, des personnels qui l'exercent au quotidien.

>> Lire la [lettre du SE-Unsa au ministre](#)

[Cliquez pour agrandir et/ou télécharger l'image au format pdf](#)



Vis ma vie de CPE

C'est par mon absence
que l'on voit ma présence ?

**IN
VISIBLE?**

Le SE-Unsa a adressé un courrier au ministre pour lui rappeler les missions essentielles des CPE à la réussite des élèves et au bon fonctionnement des établissements, et lui faire part des demandes pour une reconnaissance indispensable et urgente du métier.



LE SE-Unsa, le syndicat qui me voit

